

Le **PACK Transport Propre Compte** s'adresse aux professionnels indépendants (commerçants, artisans, techniciens ...) et aux entreprises industrielles et commerciales. Le **PACK Transport Propre Compte** permet à ces professionnels de protéger leurs moyens de production, leurs marchandises et autres biens confiés lorsqu'ils les transportent dans leur(s) propre(s) véhicule(s), y compris lors des opérations de chargement et de déchargement, de 150 véhicules et dans une limite pouvant aller jusqu'à 50 000 € de garantie par véhicule.

Points Forts

Des garanties adaptées aux PME-PMI

Une couverture complète avec les options Utilisation et Exposition

Des véhicules non dénommés

Une garantie automatique sans déclaration préalable de tout véhicule supplémentaire en cours d'exercice (dans la limite de 20% du parc)

Un tarif dégressif en fonction du nombre de véhicules déclarés

Un service gratuit d'assistance ALLO INFO JURIDIQUE

Etendue des garanties

Le **PACK Transport Propre Compte** peut s'étendre à des situations associées aux opérations de transport grâce aux options suivantes :

- **Exposition** : bien et marchandises présents lors d'une manifestation commerciale publique (salons, foires...)
- **Utilisation** : biens et marchandises déployés sur les chantiers et autres sites de tiers lors de leur utilisation.

Garanties du **PACK Transport Propre Compte**

- Une garantie « Tous Risques » quel que soit le type de marchandises
- Sans franchise sauf en cas de vol et heurt de pont
- Des extensions automatiques telles que :
 - La garantie des effets personnels du conducteur
 - La prise en charge des frais supplémentaires (emballage, retour...) consécutifs y compris les frais de location du matériel de remplacement
 - La garantie du petit matériel ou d'échantillons expédiés par voie postale
 - La garantie Terrorisme, émeutes et mouvements populaires.
- Une indemnisation en valeur à neuf pour l'outillage de moins de 2 ans d'âge

Le **PACK Transport Propre Compte** protège ainsi le matériel et les marchandises transportés quotidiennement dans le cadre de l'activité de l'entreprise, et ce de bout en bout jusqu'à leur retour dans les locaux de l'entreprise.

Pour plus d'informations : www.aig.com/fr/pack



DMC AIG - PACK TPC. 001 – Décembre 2018

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie – RCS Nanterre 838 136 463 – Adresse Postale : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +331.49.02.42.22 – Facsimile : +331.49.02.44.04.